

**PROTECT CANADIAN  
JOBS!** **PROTÉGEONS  
LES EMPLOIS  
AU CANADA!**

Constitutional  
Convention



Congrès  
statutaire

2025

# Règles supplémentaires du congrès

Le CEN a établi un ensemble de procédures de réunion supplémentaires pour ce congrès.

Ces procédures sont les suivantes :

1. Un sergent d'armes sera présent à toutes les entrées et sera chargé de s'assurer que seuls les délégués et déléguées, les délégués et déléguées spéciaux, les délégués et déléguées des groupes en quête d'équité, les invités spéciaux et le personnel sont autorisés à pénétrer dans la salle du congrès. Les observateurs et observatrices doivent s'asseoir dans la section qui leur est réservée, mais une section locale peut autoriser ses observateurs inscrits à s'asseoir avec leur délégation.
2. Les délégués et déléguées qui souhaitent s'exprimer sur une question ou s'adresser aux délégués et déléguées se présenteront à un microphone de la salle. Il est interdit de faire la queue à l'avance ou de réserver une place dans une file d'attente au micro pour permettre à une autre personne de prendre la parole plus tard, à l'exception des exigences en matière d'accessibilité.
3. Les personnes assises à la table principale du congrès, y compris les membres du Conseil exécutif national et les invités spéciaux, ne doivent pas afficher ou porter du matériel ou des vêtements promotionnels associés à toute campagne électorale. Cela ne s'applique pas aux candidates ou candidats déclarés.
4. Les personnes employées par le syndicat, y compris les représentantes et représentants nationaux, les coordonnatrices ou coordonnateurs, le personnel de soutien ou toute autre personne employée par Unifor, ne doivent pas afficher ou porter de matériel promotionnel ou de vêtements associés à une campagne électorale lorsqu'elles se trouvent dans les locaux du centre des congrès. Cela ne s'applique pas aux candidates ou candidats déclarés.